

## Communiqué de presse - 19 mai 2016

## Lancement de la procédure d'adoption des statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français.

Les élus de l'ARC ont validé ce jeudi 19 mai, à l'unanimité, le projet de statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Le Comité syndical conforte ainsi la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC en Pôle métropolitain. Pour le Genevois français, il s'agit de traduire son ambition métropolitaine et de peser davantage dans l'aménagement de son territoire.

Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie sera composé dès 2017 de 8 intercommunalités dont deux communautés d'agglomération. Il compte à ce jour près de 400 000 habitants et 115 000 emplois. Avec une croissance démographique de 2.1% par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires chaque année.

Pour réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes, les élus de l'ARC portent une vision et une ambition structurées pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». La transformation de l'ARC (Assemblée Régionale de Coopération) en Pôle métropolitain marque cette volonté et cette évolution : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions communes après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

L'adoption ce jeudi 19 mai du projet de statuts par le Comité syndical lance formellement la procédure de création du Pôle métropolitain : toutes les intercommunalités membres de l'ARC sont désormais invitées à adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain pour une création effective au 1er trimestre 2017. C'est donc une étape importante du processus de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain qui vient d'être franchie.

« 20 mois après le début de ce mandat, nous voici devant une étape importante pour le Genevois français : il s'agit de donner corps à notre ambition et de lancer la procédure de création de notre Pôle métropolitain! La trajectoire de notre action relève d'un objectif commun assumé. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.

« Nous ne pouvons plus nous réduire à des stratégies différentes. Il faut rassembler nos forces, travailler ensemble, sans rivalité. Si dans notre région la politique doit avoir du sens, cette transformation a du sens. Avec le futur Pôle métropolitain, nous ne sommes plus divisés, il n'y a plus qu'un seul interlocuteur avec un discours unique pour bâtir une politique solide. » - Monsieur Etienne BLANC, 1er Vice-Président de l'ARC Syndicat mixte.

Les statuts prévoient le renforcement du champ de compétences de l'ARC dans trois domaines d'action prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique. L'objectif est clair : un Pôle métropolitain, un « ARC fort », pour franchir un palier, impulser de nouvelles actions d'envergure métropolitaine, construire intelligemment le Grand Genève.